

DOCUMENT UNIQUE RELATIF A L'EVALUATION DES RISQUES DES STAGIAIRES

ANOFAB 1, Impasse Initialis 14200 Hérouville-Saint-Clair (tél : 02.31.47.97.57 - Mail : info@anofab.fr)

Dernière mise à jour : 12/01/2024

Sources de dangers		Evaluation des risques			Mesures de prévention
Nature	Nature de l'exposition	Durée de l'exposition	Fréquence de l'exposition	Coefficient de probabilité	
Chute de hauteur	Escabeau et échafaudage	7 heures pour les jours de pratique des formations sur le thème.	Ponctuelle	Faible. 0 accident depuis la création en 1986	Vérification et entretien annuel du matériel. Contrôle continu du matériel avant toute utilisation. Mise à disposition et utilisation des EPI.
Chute d'objets	Formations techniques ou travaux dans les	7 heures pour les jours de formation avec travaux pratiques.	Ponctuelle	Faible. 0 accident depuis la création en 1986	Mise à disposition et utilisation d'EPI avec informations sur consignes de sécurité à tous les participants exposés. Information et formation à l'utilisation des EPI et aux risques des personnes exposées. Rangement global des zones de stockage.
Chute de plein pied	Sol glissant après ménage	15 minutes	Ponctuelle	Faible. 0 accident depuis la création en 1986	Nettoyage quotidien des sols à des horaires hors temps de formation.
Matériel coupant	Machines ; Outils	7 heures pour les jours de formation avec travaux pratiques.	Ponctuelle	Faible. 0 accident depuis la création en 1986	Vérification et entretien annuel du matériel. Contrôle continu du matériel avant toute utilisation.
Incendie	Risque d'incendie dans les locaux	7 heures pour les jours de formation	Ponctuelle	Faible. 0 accident depuis la création en 1986	Vérification régulières des installations par des professionnels agréés. Affichage et information sur les consignes de sécurité. Contrat d'entretien annuel des extincteurs.
Electricité	Risque d'électrocution	7 heures pour les jours de formation avec travaux pratiques ou les formations sur le thème.	Ponctuelle	Faible. 0 accident depuis la création en 1986	Vérification et entretien des installations existantes par un professionnel agréé. Vérification continue des systèmes de protection individuels et collectifs. Travaux pratiques systématiquement encadrés.
Eclairage électrique	Attaque visuelle	Variable en fonction du lever et coucher de soleil	Ponctuelle	Hiver	Vérification et entretien régulier des éclairages. Respect de la quantité de luminaire nécessaire à une diffusion linéaire de l'intensité lumineuse. Remplacement des lampes défectueuses.
Utilisation d'écran	Ordinateur	7 heures pour les jours de pratique des formations sur le thème.	Ponctuelle	Faible. Renouvellement régulier du matériel	Vérification et remplacement des matériels défectueux. Achat de matériels de qualité et renouvellement régulier.
Ambiance climatique	Ambiance sèche	7 heures pour les jours de formation	Ponctuelle	Faible. Locaux récents	Locaux ventilés selon les normes en vigueur. Vérification et entretien annuel du système de ventilation par le propriétaire des locaux.
Hygiène	Multiples	7 heures pour les jours de formation	Ponctuelle	Faible. 0 accident depuis la création en 1986	Entretien quotidien des locaux par des professionnels. Vérification des travaux de nettoyage. Vérification et entretien des équipements. Mise à disposition des équipements, matériel et produits nécessaires.
Intervention d'une entreprise extérieure	Non détectée	Variable	Ponctuelle	Faible. 0 accident depuis la création en 1986	Information des stagiaires et libération physique des locaux concernés lors des interventions.
Risques biologiques, infectieux ou parasitaires	Contacts internes et accueil du public	7 heures pour les jours de formation	Ponctuelle	Important. Aucun cas similiaire depuis la création	Mise à disposition des EPI et transmission des consignes d'utilisation. Réorganisation des conditions d'accueil et de déroulement des formations. Elaboration et diffusion des protocoles adaptés avant et pendant les formations. Mise à disposition des protections ou/et produits adaptés selon les règles en vigueur. Entretien et vérification des matériels et locaux selon les règles en vigueur